

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 06/09/2024 - 18051 - 2002 B 00353 - 441 028 016 - SHIP SHORE
SAFETY SERVICES & ASSISTANCE

PETITE ENTREPRISE AYANT UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

DEMANDE DE CONFIDENTIALITÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT

JE SOUSSIGNÉ

Monsieur Frederic JEANCOLAS demeurant 3 IMPASSE SAINT-EXUPÉRY 13800 ISTRES, agissant au nom et en ma qualité de Président de la société SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE, SAS au capital de 38 500 euros, immatriculée au RCS d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 441 028 016, dont le siège social est situé : CHEMIN DE PARADIS, LE BATEAU BLANC - BATIMENT D, 13500 MARTIGUES.

DÉCLARE

Que, concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, le ou les Commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve.

Monsieur Frederic JEANCOLAS

Zone de signature



Désignation de l'entreprise : SAS 4SA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : Chemin de Paradis 13500 MARTIGUES		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 44102801600042		Néant ☐						
		Exercice N, clos le, 31122023	N-1 31122022					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	36 250	36 249	1	1
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO	3 946	3 946		221
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	22 526	20 264	2 262	7 250
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	309 671	118 184	191 487	213 884
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	25 100		25 100	25 100
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	5 255		5 255	5 255
TOTAL (II)		BJ	BK	402 748	178 642	224 105	251 712	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	17 391		17 391	24 086
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	541 705		541 705	574 556
		Autres créances (3)	BZ	CA	184 154		184 154	153 272
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	434 494		434 494	280 282
		Disponibilités	CF	CG	441 258		441 258	580 731
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	16 983		16 983	58 525
TOTAL (III)		CJ	CK	1 635 985		1 635 985	1 671 453	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN		10		10	3	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	2 038 743	178 642	1 860 100	1 923 167	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	5 255	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS 4SA			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 38 500)	DA	38 500	38 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 850	3 850
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	816 371	809 539
	Report à nouveau	DH	(1)	(1)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49 938	256 832
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		DL	908 658	1 108 720
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10 000	10 000
	Provisions pour charges	DQ		
		DR	10 000	10 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	153 626	186 741
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	61	90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	105 069	101 735
	Dettes fiscales et sociales	DY	607 972	515 634
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	74 415	13
	Compte régul.	EB		
	EC	941 143	804 212	
	ED	299	235	
	EE	1 860 100	1 923 167	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	832 020	673 454
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	17 801	29 891	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 860 100 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 612 499** euros et un total **charges de 3 562 561** euros, dégageant ainsi un **résultat de 49 938** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Les créances et dettes en devise ont été évaluées en euro au cours du jour du mouvement.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les disponibilités en devise ont été évaluées en euro au cours du jour du mouvement.

Les soldes des comptes en devise ont fait l'objet de provision de différence de conversion au jour de la clôture des comptes.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE
SAS au capital de 38 500 euros,
immatriculée au RCS d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 441 028 016,
dont le siège social est situé : CHEMIN DE PARADIS, LE BATEAU BLANC - BATIMENT D, 13500
MARTIGUES

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 19 JUIN 2024

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 49 937,92 euros.

L'Assemblée générale décide tout d'abord d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « Report à nouveau », soit 0,66 euro.

Après apurement, le reliquat de résultat disponible ressort à 49 937,26 euros.

Enfin, l'Assemblée générale décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 49 937,26 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 866 307,95 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 2 500,00 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 3 000,00 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 2 200,00 euros

1


Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Les membres du bureau

Zone de signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Certifié conforme